



Dossier surendettement

Par **Gwen44!**, le **10/04/2023** à **01:21**

Bonjour mon ex mari est devenu insolvable mais à notre divorce nous avons un crédit regroupé que devons rembourser à hauteur de 50% hors aujourd'hui la commission me rends responsable de toute la somme de ce crédit soit 40 000 euros quels recours possible ? Dossier envoyé à un juge suite à mon courrier ou je conteste la globalité et ´ en payer que ma moitié...

Par **Visiteur**, le **10/04/2023** à **08:23**

BONJOUR

Malheureusement pour vous, si votre ex a déposé seul un dossier de surendettement. Les dettes sont prises en compte en ce qui LE concerne, **MAIS vous aviez contracté les emprunts ensemble** et le principe de solidarité subsiste pour les dettes communes.

Notez quand même que si le créancier se retourne contre vous, et que vous payez la totalité d'une dette, c'est vous qui détenez un recours contre votre EX, que vous pouvez obliger à vous rembourser sa part de la dette.